

DÉLIBÉRATION N°2024-45

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté 2024-52 du 10 septembre 2024 relatif à la composition du conseil d'administration provisoire de Nîmes Université.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	32
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	24
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les comptes rendus des séances du conseil d'université en date du 23 mai 2024 et du 10 juillet 2024 sont approuvés conformément aux documents annexés.

Fait à Nîmes le 24 septembre 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'UNIVERSITE**

Séance du 23 mai 2024

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade
Représentant de Nîmes Métropole

Madame Véronique Palmer
Directrice générale de l'UDAF

Monsieur Nicolas Leroy
Élu- collègue A
« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle Techer
Elue – collègue B
« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle Guizard-Ortega
Élue – Collège B
« Unîmes Ensemble »

Madame Carine Moulin
Elue - Collège Autres Personnels
« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Nabil Gomri

Elue - Collège Autres Personnels

« *Unîmes avance 2020* »

Monsieur Adel Hachache

Elu - Collège Autres Personnels

« *Ensemble* »

Membres invités présents:

Madame Axelle CADIERE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain OLIVIER

Vice-président Formation

Membres excusés :

Laurine PAPINI

Elu – Collège Usagers

« *UNI pour UNIMES* »

Madame Anne-Laurence MENNESSIER

Directrice du service commun de la documentation

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Samir Seddouki, Directeur général des services

Madame Corinne Le Gal La Salle, Vice-présidente Recherche

Monsieur Romain Molina, Représentant Recteur Académie de Montpellier

Procurations :

Madame Hélène Cluet donne procuration à Monsieur Roig.

Madame Valérie Courtin donne procuration à Monsieur Roig.

Madame Lumbroso donne procuration à Monsieur Jean Valade.

Madame Julie Delalonde donne procuration à Monsieur Leroy.

Monsieur Didier Paquette donne procuration à Madame Véronique Palmer.

Madame Ghesquiere donne procuration à Madame Véronique Palmer.

Monsieur Frédéric Escojido donne procuration à Monsieur Daniel Jean Valade.

Monsieur Sylvain Rigaud donne procuration à Madame Isabelle Techer.

Monsieur David Tebib donne procuration à Monsieur nabile Gomri

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Compte rendu de la séance du conseil d'université de l'université de Nîmes du 15 mars 2024

Point 2. Approbation des statuts de l'établissement public expérimental à caractère scientifique, culturel et professionnel : "Nîmes Université »

Point 3. Approbation du transfert de l'antenne de Mende de l'université de Perpignan vers l'université de Nîmes

FINANCIER

Point 4. Approbation du Débat d'orientation budgétaire

FORMATION

Point 5. Approbation du cadrage national du Diplôme Inter Universitaire-DIU- « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Point 6. Approbation des maquettes d'enseignements pour l'année 2024-2025 Point 7. Approbation du calendrier universitaire 2024-2025

UNIFOP

Point 8. Approbation de la modification de la politique tarifaire de l'UNIFOP et des tarifs de la Formation professionnelle continue

Point 9. Modification de la maquette du Diplôme d'université « Soutien à la parentalité »

Informations générales

Le président de l'université ouvre la séance avec la présentation de l'établissement public expérimental (EPE). Il aborde la différence entre les établissements composantes et les établissements associés : les premiers dispensent de l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas une obligation pour les seconds. De plus, le degré d'engagement n'est pas le même entre la qualité d'établissement composante et celle d'établissement associé notamment la gouvernance.

Le président indique qu'il existe 18 EPE créés dont 7 sur Paris. La Ville de Nîmes compte un total de 13000 étudiants dont la moitié revient à peu près à l'université. Sur le territoire, Unîmes travaille depuis de nombreuses années par voie de conventions bipartites avec les établissements qui regrouperont l'EPE. Sur le long terme, l'insuffisance de ces conventions pour œuvrer dans les domaines de l'insertion, de la formation, de l'égalité des chances et de la recherche a fait naître l'idée de se regrouper au sein d'un même établissement et en cohérence avec les besoins du territoire. De plus, l'EPE permettra de mutualiser les moyens et de les accroître dans le cadre d'appel à projets en mobilisant les synergies.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions sur la présentation générale de l'EPE avant d'aborder le premier point de la séance.

Point 1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'université de Nîmes du 15 mars 2024

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'université du 15 mars 2024 est approuvé.

Point 2. Approbation des statuts de l'EPE.

Le président de l'université présente le point. En application des dispositions du code de l'éducation, l'objectif de l'EPE est la simplification de la gouvernance.

Les statuts ont été rédigés par le président de l'université en lien avec le ministère. La cellule juridique du ministère a indiqué que ces statuts n'avaient pas pour objectif d'être spécifiques et détaillés, ils permettent une évolution de l'établissement dans son fonctionnement. Ils doivent établir les bases de son fondement et le règlement intérieur viendra préciser les règles qui l'entourent.

Le président soulève les modifications de la dernière version : identification du directeur de la recherche en membre de droit du conseil de la recherche.

Ces statuts ont été proposés à certains établissements afin d'être votés dans leur conseil d'administration au mois de juin et au mois de juillet.

Le président explique que les statuts n'ont pas fait l'objet d'une concertation générale des membres de l'établissement au préalable. Le règlement intérieur qui régit le fonctionnement de la nouvelle université permettra d'ouvrir la discussion. Le président ajoute que les délais d'échanges avec le ministère étaient serrés et rendaient difficile les échanges entre personnel et président sur la rédaction des statuts de l'EPE.

Il ajoute qu'il est important que l'université évolue vers ce type de regroupement avec les établissements nîmois pour continuer à prospérer sur le territoire.

Le président donne la parole aux membres.

Le représentant de Nîmes Métropole souligne qu'il s'agit d'un tournant important de la vie universitaire à Nîmes. Il ajoute que le maire de la ville de Nîmes a accueilli avec beaucoup d'intérêt le projet d'EPE qui donne un nouveau souffle au territoire. De plus, beaucoup d'enseignants sont concernés par le territoire de Nîmes Métropole, le président M Proust porte un vif intérêt également au futur EPE.

Enfin, le représentant de Nîmes métropole prend la parole en tant que Président de l'ESBAN pour saluer l'efficacité, la créativité d'Unîmes et sa volonté d'avancer.

La Directrice générale de l'UDAF indique que les changements de statuts représentent une opportunité pour l'université de se renforcer face à ses voisins. Elle évoque le manque d'information sur ce projet.

Le président de l'université souligne l'existence d'un manque de communication sur les statuts mais indique que ce n'est pas le cas du projet d'EPE qui est annoncé depuis plus d'un an et demi.

Le président de l'université explique qu'au départ, il existait un article relatif aux dispositions électorales mais qu'il a été retiré pour simplifier les manœuvres afin de prévoir ce type de dispositions dans le règlement intérieur de l'EPE. Il aborde certains points :

- Les contraintes : 18 EPE existent et Unimes se situe dans la dernière phase (fin de l'expérimentation en 2028). Au-delà du 1^{er} janvier 2025, aucun EPE sera créé. Le décret doit paraître courant 2024 et les statuts de l'EPE doivent être votés dans 7 Conseil d'administration au préalable. Le 9 juillet 2024, ce projet sera défendu devant le ministère pour espérer avoir un décret signé en septembre – octobre. Il faut que les instances soient renouvelées à partir du 21 novembre 2024.
- La crainte : la capacité à mobiliser 14 étudiants dans la commission de la formation.

Il ajoute que sur les 18 EPE qui existent, aucun ne disposent de deux lycées, une CCI, d'un site classé à l'Unesco ... Ce regroupement est unique et en cas d'échec, l'université retrouverait ses statuts d'origine.

Une représentante « Unîmes Ensemble », en tant que représentante du corps des professeurs fait part de la frustration d'avoir manqué d'informations mais comprend que le calendrier serré a conduit à cette situation. Elle poursuit en indiquant avoir beaucoup de fierté de participer à ce nouveau challenge. La formation est fondamentale dans le fonctionnement d'une structure et d'avancer de la façon la plus collégiale possible.

Le représentant « Ensemble » prend la parole en tant que représentant BIATSS et affirme que l'information a été relayée par les organisations syndicales et intersyndicales lors de réunions mais les représentants ne se sont pas suffisamment rapprochés des intéressé(e)s pour exposer les discussions initiées lors des réunions.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques supplémentaires. Sans remarques, il soumet le point au vote.

Unanimité

Les statuts de l'EPE sont approuvés.

Point 3. Approbation du transfert de l'antenne de Mende de l'Université de Perpignan vers l'université de Nîmes

Le président de l'université présente l'antenne de Mende et son origine. Dans les années 90, l'UPVD voulait ouvrir une antenne à Font-Romeu et un accord avec le président de la région avait été conclu. En contrepartie, l'UPVD devait développer l'enseignement supérieur à Mende. Aujourd'hui, l'UPVD a 17 sites (Carcassonne, Font-Romeu etc) et la nécessité de transférer la gestion du site à Unîmes est apparue opportune, d'autant que le Gard et la Lozère entretiennent des liens étroits.

La Licence Professionnelle Tourisme d'affaires, la Licence professionnelle Communication et le Master Tourisme dispensés à Mende intéressaient particulièrement Unîmes puisque non dispensés sur son site. L'objectif était de ne pas perdre des fonds, de demander des postes au ministère pour alimenter l'antenne. Au total, quatre postes (trois MCF et un PRAG PRCE) pourraient être transférés.

De plus, l'antenne de Mende est financée par la Ville de Mende et le département. L'accord du maire et de la présidente de département a été recueilli afin que les financements puissent perdurer. Toutefois, la somme de 50 000 euros manquait pour entrer dans le fonctionnement total (l'UPVD était au départ prête à fournir 45 000 euros). Après discussions avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, la direction s'est engagée à apporter la somme manquante.

Récemment, il a été demandé par la DGSIP que l'université de Nîmes assure la gestion de l'antenne de Mende dès la rentrée de septembre 2024 entraînant des délais très serrés pour mettre en œuvre sa gestion.

Le président ajoute que l'antenne est en cohérence avec le projet d'EPE. Le souhait n'était pas d'ajouter une charge supplémentaire sur les composantes de formations, c'est une antenne autonome qui dispose de financements et de postes qui lui sont propres. L'objectif est de développer l'enseignement supérieur sur le territoire, la Lozère étant limitrophe il y a un enjeu fort. Parallèlement, la ville d'Alès comptabilise 400 et 500 jeunes bacheliers qui arrêtent leurs études car il n'y a pas d'offre à proximité. Le sentiment d'appartenance est important pour ces jeunes et Unîmes peut proposer quelque chose.

Le Directeur général des services prend la parole pour indiquer que les instances de l'UPVD ont été consultées : le Comité social d'administration d'établissement et son conseil d'administration ont validé à l'unanimité le transfert. Le CSAE d'Unîmes a ensuite validé à l'unanimité. Il précise que les enseignants concernés par le transfert ont un mois pour se positionner sur leur transfert total. S'ils décident de rester rattachés à l'UPVD, ils seraient alors mis à disposition.

Le président de l'université indique que deux des MCF ont signé l'accord à ce jour, le poste du PRAG PRCE est, quant à lui, un poste vacant.

La directrice de l'UNIFOP demande si les formations ouvertes sur l'antenne de Mende sont ouvertes à la formation continue.

Le président répond ne pas avoir la confirmation qu'elles soient rattachées au CFA.

Sans autres questions soulevées par les membres, le point est soumis à leur approbation.

Unanimité

Le transfert de l'antenne de Mende est approuvé

Point 4. Approbation du débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le directeur général des services présente le point et rappelle le calendrier.

Le DOB s'articule chaque année de la même manière dans un contexte national et international : perspective de reprise économique, inflation importante, coût de l'énergie, le plan d'économie de l'Etat ... La projection reste donc incertaine sur l'avenir.

Sur le taux d'encadrement :

- La moyenne nationale est à 4,2%, Unîmes est à 2,1%. L'université continue d'être sous dotée en comparaison avec les autres universités. Le montant de la subvention pour charge de service public reste aussi inférieur.

Sur la répartition des étudiants par cycle :

- Beaucoup d'étudiants accueillis en licence et seulement 9% accueillis en master ;

Sur l'augmentation des personnels administratif :

- + 41 personnels depuis 2018 ;

Sur l'évolution de la masse salariale : + 45 % (revalorisations salariales partiellement compensées).

- Unîmes est passé de 14 595 millions d'euros en 2017 à 21 131 millions d'euros en 2023 en raison de l'augmentation du recrutement et de la revalorisation du point d'indice.

Le directeur aborde l'augmentation des superficies avec la livraison de Hoche 3 en septembre dernier, l'université est dans l'attente de la livraison du site Hoche 2 en 2025.

Concernant le budget 2024 du ministère de 26, 6 milliards :

- 15 milliards pour la formation ;
- - 383 millions pour le programme 172 pour la recherche ;
- - 125 millions d'euros pour le programme Vie étudiante.

La SCSP 2024 pour l'université de Nîmes s'élève à 22 862 926 euros (- 260 000 euros).

Sur l'évolution des recettes propres (en progression 10%) :

- Progression des ressources propres qui ont doublé par rapport à 2017. Les efforts ont été réalisés sur le développement de la formation par l'apprentissage.
- Les droits d'inscriptions diminuent en raison de l'accueil des étudiants boursiers qui augmente ;
- Le PIA GARDENER assure la transformation de l'établissement sur les 8 prochaines années avec 15, 2 millions d'euros. Il y a une augmentation de recettes sur les contrats et prestations de recherche, sur la valorisation (les événements pour assurer la

diffusion de la recherche sont multipliés), des emplois ont été créés en recherche et développement et 19 projets ANR ont été déposés en 2023.

Sur la politique immobilière :

- Augmentation des surfaces et modernisation / réhabilitation énergétique des bâtiments (rénovation BU, 800 000 euros HT, amphithéâtre A1, 700 000 euros HT, la participation de l'établissement de 900 000 euros HT sur le projet Hoche 2) ;
- Création d'un pôle audiovisuel et numérique sur un bâtiment complet (studio, salle de production audiovisuel, salle de réalité virtuelle) qui permet de distinguer l'établissement par rapport à d'autres ;
- Isolation et installation des panneaux photovoltaïques.

La situation financière de l'établissement (capacité d'autofinancement, fonds de roulement global et solde budgétaire) est correcte permettant de poursuivre, créer des projets et d'assumer les missions de service public.

Le Directeur aborde les orientations stratégiques, entre autres :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement, de masse salariale et permettre la transition écologique ;
- Pérenniser la dynamique de développement des ressources propres ;
- Mettre en œuvre l'EPE et intégrer l'antenne de Mende ;
- Démarrage des projets GARDENER et FERIA ;
- Création d'un guichet unique et maintien des moyens au SSE ;

Les membres n'ayant pas de remarque, le DOB est soumis au vote.

Unanimité

Le DOB est approuvé.

Point 5. Approbation du cadrage national du Diplôme Inter Universitaire-DIU- « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Le Vice-président Formation présente le point. Il explique que le DIU concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps. C'est une formation qui permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).

Ce diplôme est porté par l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de Montpellier avec les établissements partenaires de la région.

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque INSPE et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions, il soumet le point au vote.

Unanimité

Le cadrage national du Diplôme Inter Universitaire-DIU- « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » est approuvé.

Point 6. Approbation des maquettes d'enseignements pour l'année 2024-2025

Le vice-président Formation prend la parole pour présenter le point. Il indique que les maquette Espagnol et Lettres modernes appliquées seront votées ultérieurement car elles n'ont pas encore été votées en conseil de département.

- Pour le département PLLH, il y a une évolution de la maquette TCCE suite à l'ouverture du master PCIV. Les autres formations du département n'ont apporté que quelques changements à leur maquette (en rouge).
- Pour le département Sciences et Arts, il y a des modifications de libellés, dont les intitulés des deux parcours de la licence Math (désormais Math Info Mécanique et Math Info Physique). Toutes ces modifications ont pour objectif d'améliorer la lisibilité des formations.
- Pour le département DEG, la licence AES a procédé à une refonte de sa maquette pour coller davantage aux exigences des blocs de compétences, les semestres ont été repensés en ce sens. La licence Droit a modifié sa présentation afin de faire plus clairement apparaître les blocs sans procéder à d'autres changements.
- Pour le département PAPSA, il y eu quelques changements effectués dans les deux formations pour préparer le passage aux blocs de compétences. Les durées de certains TD ont ainsi été augmentées et des durées de CM diminuées.
- Sur les UEO-UET, une modification porte sur la réduction de la capacité de l'UEO Santé et bien-être des étudiants qui passe de 80 à 20 étudiants afin d'assurer un meilleur suivi des étudiants.

Le président de l'université salue le travail des équipes pédagogiques qui font évoluer les maquettes en fonction des besoins.

Unanimité

Les maquettes d'enseignements pour l'année 2024-2025 sont approuvées

Point 7. Approbation du calendrier universitaire 2024-2025

Le vice-président Formation présente le calendrier.

En commission enseignement, la majorité des élus étudiants ont voté contre ce calendrier (6 voix contre, 4 abstentions et 12 voix favorables).

En 2023-2024, la pré-rentrée qui s'était déroulée fin août ne convenait pas à tous, les examens s'étaient réalisés en décembre, avant Noël.

Les étudiants souhaitent que la rentrée se déroule début septembre avec des examens en décembre, ce qui n'était pas réalisable.

En compromis, il a été décidé que la rentrée se déroule début septembre avec des examens en janvier comme autrefois. Une semaine de révision avant Noël a été institutionnalisée pour permettre aux étudiants de réviser en plus des vacances et ainsi de les ménager.

Les membres n'ayant pas de remarques, le point est soumis au vote des membres.

Unanimité

Le calendrier universitaire 2024-2025 est approuvé.

Point 8. Approbation de la modification de la politique tarifaire de l'UNIFOP et des tarifs de la Formation professionnelle continue

La directrice de l'UNIFOP présente le point et le document afférent en précisant que le texte s'adresse à la formation continue, l'apprentissage faisant l'objet d'autres documents avec le CFA Ensup LR.

Deux modifications ont été apportées par rapport à la tarification adoptée en 2024-2025 :

1 – Permettra la mobilisation du CPF. Au départ, c'était possible que pour les Diplôme d'Etat. Désormais, cette mobilisation du CPF est possible sur les Diplômes d'université dès lors qu'ils sont inscrits au registre national des compétences (cas du Diplôme d'Université Laïcité et médiation). Le tarif pour cette mobilisation CPF est national (350 euros inscrit dans ce registre).

2- Un stagiaire de la formation continue en difficulté pour financer sa formation peut faire une demande d'exonération auprès de la commission d'exonération. Les documents afférents à cette demande servent de base pour définir les critères d'application de la grille d'exonération afin de proposer un taux d'exonération qui s'échelonne entre 20 % et 90%. La modification présentée ce jour permettrait une procédure plus rapide. En effet, la commission qui se réunit pour étudier tous les dossiers de demande d'exonération retarde les inscriptions or la grille tarifaire est appliquée systématiquement sans discussion. Il est donc proposé de soumettre à la commission les dossiers les plus simples sur lesquels sont appliqués la grille via une consultation par mail et de réunir la commission uniquement sur les cas litigieux.

Les membres n'ayant pas de remarques, le point est soumis au vote des membres.

Unanimité

La modification de la politique tarifaire de l'UNIFOP et des tarifs de la Formation professionnelle continue est approuvée.

Point 9. Approbation de la modification de la maquette Diplôme d'université soutien à la parentalité

La directrice de l'UNIFOP présente le diplôme et indique la nécessité de compléter la formation par 4h d'intervention sur l'accompagnement parental du deuil de l'enfant qui n'impacte pas le coût de la formation.

Sans remarque de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La modification de la modification de la maquette DU soutien à la parentalité est approuvée.

Le président de l'université demande aux membres leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour « Modification de la campagne d'emplois 2024 ».

Les membres donnent leur accord.

Le président présente le point et les deux postes à rajouter.

- Suite au départ potentiel d'une MCF dans la discipline 16 (psycho), département PLLH, le poste susceptible d'être vacant est rajouté à la campagne d'emplois votée en décembre dernier en vue de recruter un titulaire (MCF) au 1^{er} septembre prochain.
- Suite au départ potentiel d'une MCF dans la discipline 16 (psycho), département PLLH, le poste susceptible d'être vacant est rajouté à la campagne d'emplois en vue de recruter un ATER au 1^{er} septembre prochain.

Unanimité

La modification de la campagne d'emploi 2024 est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'université remercie les membres pour leur présence et annonce les prochains événements (le Festival une salle sous les étoiles, le village olympique, Le Festoch ...)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 10 juillet 2024

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Madame Julie Delalonde

Représentante de la région Occitanie

Monsieur Daniel Jean Valade

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric Escojido

Représentant de la Ville de Nîmes

Monsieur David Tebib

Représentant des partenaires économiques et du monde sportif

Madame Hélène Cluet

Directrice générale de la Mutualité Française Grand Sud

Monsieur Serge Lumbroso

Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Madame Véronique Palmer

Directrice générale de l'UDAF

Monsieur Nicolas Leroy

Élu- collège A

« *Unîmes Ensemble* »

Madame Isabelle Guizard-Ortega

Élue – Collège B

« *Unîmes Ensemble* »

Monsieur Sylvain Rigaud

Élu - Collège B

« *Unîmes Ensemble* »

Madame Carine Moulin

Elue - Collège Autres Personnels

« *Unîmes avance 2020* »

Monsieur Nabil Gomri

Elue - Collège Autres Personnels

« *Unîmes avance 2020* »

Monsieur Adel Hachache

Elu - Collège Autres Personnels

« *Ensemble* »

Madame Mathilde Houget

Elu - Collège Usagers

« *C.A.T* »

Membres invités présents:

Madame Axelle CADIÈRE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain OLIVIER

Vice-président Formation

Monsieur Marc OLIVAUX
Vice-Président Partenariats

Monsieur Xavier LAHAYE
Direction du pilotage

Membres excusés :

Laurine PAPINI
Elu – Collège Usagers
« UNI pour UNIMES »

Membres avec voix consultatives présents

Madame Anne-Laurence Mennessier, Directrice du service commun de la documentation
Monsieur Fabrice Jaquet, Agent comptable de l'université de Nîmes
Monsieur Romain Molina, Représentant Recteur Académie de Montpellier

Procurations :

Madame Valérie Courtin donne procuration à Monsieur Roig.
Monsieur Didier Paquette donne procuration à Monsieur Roig.
Madame Isabelle Techer donne procuration à Monsieur Sylvain Rigaud.
Madame Ghesquiere donne procuration à Monsieur Sylvain Rigaud.

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF
Service des affaires juridiques

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation des modifications des statuts de l'établissement public expérimental à caractère scientifique, culturel et professionnel : "Nîmes Université »

Point 2. Approbation du rapport du référent laïcité pour l'année 2023-2024

FINANCIER

Point 3. Approbation du budget rectificatif 2024

Point 4. Approbation de la lettre de cadrage budgétaire 2025

Point 5. Approbation du tarif des salles

FORMATION

Point 6. Approbation du cadrage des modalités de contrôle des connaissances du Master MEEF

Point 7. Approbation de la modification du calendrier universitaire 2024-2025

Point 8. Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés

Point 9. Approbation de la modification des maquettes d'enseignement de licence lettres modernes appliquées, espagnol, design et du Master MEEF 2024-2025

Point 10. Approbation de la modification de la maquette de la licence AES de l'université de Mayotte et création d'un second parcours en L3 AES

Point 11. Approbation de la modification de la liste des UEO-UET

VIE ETUDIANTE

Point 12. Approbation des projets et financements alloués dans le cadre de la CVEC

Point 13. Approbation du bilan des actions de la CVEC en 2023

UNIFOP

Point 14. Approbation de la convention de fonctionnement avec le CFA ENSUP LR

Point 15. Approbation de la création du diplôme d'université « Eloquence et art oratoire »

Questions diverses.

Informations du Président

Le président ouvre la séance par quelques informations générales. Il annonce que l'université est lauréate de trois projets de l'ANR et que le festival une salle sous les étoiles a commencé sur le site de Vauban.

Il ajoute que le dossier relatif à l'antenne de Mende a été validé par le CNESER avec une abstention.

Point 1. Approbation de la modification des statuts de l'établissement public expérimental

Le président annonce que la modification principale est relative au CHU qui fait désormais parti des membres partenaires et non associés. Dans les faits, le CHU étant partenaire actif, ce partenariat ne modifie pas la collaboration initiale. Ensuite, quelques coquilles ont été corrigées dans le texte.

Le président informe les membres que le CNESER n'a pas pu se réunir le 02 juillet 2024 pour donner un avis sur les statuts, le quorum n'ayant pas été réuni en raison du boycott des syndicats. Il a été reporté au 09 juillet 2024 et le quorum était suffisant pour tenir la séance. Par principe, le CNESER est opposé à l'établissement en EPE or le projet d'EPE Nîmes Universités a reçu un avis favorable (27 votes favorables sur 47 votants). Unîmes et l'UPVM, qui soumettait également son projet le même jour, ont été les seules universités à recevoir un tel avis.

Unîmes est désormais dans l'attente de la signature du décret de création de l'EPE qui déclenchera la mise en place des instances.

Le représentant de la Ville de Nîmes et le représentant de Nîmes Métropole félicitent l'université et son président pour la réalisation du projet d'EPE qui va permettre dans une période difficile de mutualiser des moyens et une visibilité à l'échelle du territoire.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions sur le point avant de le soumettre au vote.

Unanimité

Les modifications des statuts de l'EPE sont approuvées.

Point 2. Approbation du rapport du référent Laïcité pour l'année 2023-2024

Le vice-président Administration et référent Laïcité prend la parole pour présenter le rapport.

Le rapport est une obligation législative qui impose la nomination des référents.

Le référent Laïcité explique qu'Unimes est porteuse avec l'IFME d'un Diplôme d'Université Laïcité pour la 5^{ème} année en septembre 2024. Ce D.U est intégré au répertoire spécifique de France Compétences permettant de faire valoir le compte CPF. Unimes porte la certification au niveau national : 24 universités sont entrées dans la certification concernée (bientôt 25 avec l'université de Strasbourg) sur un total de 29 D.U en France.

Quelques cas de saisines à l'université :

- un agent contractuel portait un bandana induisant une signification religieuse. C'est le caractère ostentatoire de l'objet qui prévaut ;
- une étudiante porte un voile complété d'un masque chirurgical couvrant l'intégralité du corps. Aucune suite n'a donc été donnée à cette situation, le port du masque ne pouvant être interdit ;
- une étudiante de la filière STAPS ne voulait pas participer aux activités de natation au motif qu'elle refuse de retirer son voile et de porter un maillot de bain. Il a été répondu qu'elle devait se conformer au règlement intérieur des piscines qui ne permettent pas de porter des tenues non autorisées. Aucun aménagement n'est possible pour sa situation. À moins que l'étudiante accepte de revenir sur sa position, elle sera considérée comme défaillante à cet enseignement.

Le référent Laïcité demande aux membres s'ils ont des questions sur le rapport avant qu'il soit soumis à leur approbation.

Unanimité

Le rapport 2024 du référent Laïcité est approuvé.

Point 3. Approbation du budget rectificatif 2024

Le directeur du pilotage présente le point relatif au budget rectificatif 1 2024.

Sur le montant de la SCSP, l'université est sous dotée (taux d'encadrement très bas par rapport aux autres universités).

Concernant les ouvertures de diplôme : 91% de étudiants sont en licence. Le directeur du pilotage ajoute que :

- + 40% d'étudiants en 10 ans et 59 d'entre eux sont boursiers ;
- + 29 contrats en apprentissage en 2023 2024.

Enfin, le directeur explique que la surface de l'université est limitée : il y a eu la livraison de Hoche 3 en 2023 et Hoche 2 en 2025 soit une obligation de quitter les Carmes à cette période.

La situation financière de l'université est plutôt correcte :

- la capacité d'autofinancement qui est l'épargne dégagée pendant l'exercice est correcte permettant de couvrir les besoins liés aux activités de l'université ;
- le fonds de roulement (ressource de long terme) ouvre les possibilités d'investissement de l'université ;
- le solde budgétaire est à - 4,9 millions d'euros.

Évolution du BR 1 2024 :

+45% de la masse salariale en 5 ans (compensée partiellement par l'Etat). Des mesures catégorielles ont fait augmenter la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement sont liées aux recrutements de la fondation I2ML, de l'antenne de Mende et du projet GARDENER. Pour autant, ces augmentations (+ 40%) ont pu être compensées. A cela s'ajoutent des évolutions sur les consommations de fluides avec Hoche 3 et des dépenses pour l'entretien des bâtiments ;

Sur les dépenses d'investissement, il y a une grosse évolution car elles sont diminuées de 1 380 K € en AE et 1 464 K € en CP. L'extension du site Vauban a été mise en sommeil.

Sur les recettes, Unîmes reçoit une subvention supplémentaire pour l'antenne de Mende en plus de la SCSP (+190 184 euros). Sur les autres financements, le CPER apporte 840 000 euros.

Le projet GARDENER et l'intégration de l'I2ML ont fait inscrire dans le budget +289 648 euros.

Pour conclure concernant le solde budgétaire : déficit de 2 449 K€ (diminution du déficit de 2 546K€) ;

Concernant le solde comptable : déficit de 928K€ (réduction du déficit de 147K €).

Le directeur du pilotage présente le projet de décret modernisant le régime financier des EPSCP. Pour la première fois cette année, Unîmes a demandé à la rectrice l'autorisation de puiser dans les fonds de roulement. Il explique que si Unîmes est en déficit deux années d'affilées, elle devra présenter un plan de retour à l'équilibre (PREF). En cas d'incapacité à se stabiliser, l'université serait placée sous tutelle du Rectorat.

Le projet de décret intègre trois indicateurs (à la place d'un seul initialement). Il suffirait d'un déficit sur un seul indicateur (BI, BR ou compte financier) pour devoir présenter un PREF.

Le directeur présente les documents et conclut que le BR1 est complètement soutenable compte tenu du prochain décret.

Le directeur présente ensuite les autorisations des emplois :

- Surconsommation de 100,77% du plafond état et une consommation du plafond établissement à 91,35 %.

Sur les autorisations budgétaires (le poids de la masse salariale par rapport à l'intégralité des dépenses) :

- Masse salariale : 67%
- Fonctionnement : 17 %
- Investissement : 16 %
- Recettes prévues à hauteur de 31 611 669 €.

Sur les indicateurs financiers :

- Solde budgétaire : - 2 448 670 €
- Résultat patrimonial – 928 281 €
- Fonds de roulement : 5 584 673 €
- Trésorerie : 9 366 461 €

Le directeur du pilotage présente la délibération à voter aux membres. Il informe les membres qu'il y a une séparation des données comptables et financières entre la fondation universitaire et l'université de Nîmes tel que demandé par le nouveau décret.

Le président de l'université prend la parole pour indiquer que l'université a un budget de 34 millions d'euros et que la SCSP attribuée par l'Etat est de 23 millions d'euros. L'établissement doit chercher 11 millions d'euros pour assumer son fonctionnement.

La directrice générale de la mutualité Française Grand Sud demande si les 11 millions d'euros de ressources propres se retrouvent au sein d'autres universités et quelles sont les conséquences sur la pérennité du budget.

Le président répond que cette situation est conjoncturelle (apport du CPER par exemple). Ces ressources vont continuer d'augmenter avec la recherche mais à terme il est compliqué de prévoir la durabilité qui correspond à un tiers du budget global de l'université.

Concernant le montant de la SCSP attribuée à d'autres universités, le président explique que des universités de taille relativement proche d'Unîmes, bien qu'avec un contexte insulaire comme l'université de Corse (5000 étudiants inscrits) a une SCSP deux fois plus importante que celle de l'université de Nîmes.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions supplémentaires sur le point. Sans remarques, il soumet le point au vote.

Unanimité

Le budget rectificatif 1 2024 est approuvé.

Point 4. Présentation de la lettre de cadrage 2025

Le président de l'université indique que la lettre de cadrage est importante car elle fixe les orientations budgétaires et prépare le budget 2025. Ce budget va tenir compte de l'évolution institutionnelle de l'université avec la création de l'EPE.

Le président de l'université énumère chaque point de la lettre notamment :

- Le budget prend en compte l'antenne de Mende. Une discussion est en cours avec les collectivités qui vont reconduire leurs financements en faveur de cette antenne. Il reste à déterminer dans quelle mesure ces collectivités peuvent financer sur la durée ;
- La fin de la rénovation des amphithéâtres en 2025 ;
- Les crédits relatifs au CPER seront mobilisés en 2025 pour la mise en œuvre du projet numérique sur le site Vauban ;
- Le bénéfice du COMP qui est un dispositif introduit par l'actuel ministre pour octroyer des moyens supplémentaires sur des projets ciblés en cohésion avec les objectifs du ministère. Cependant, le financement ne dépasse pas 0,8 % de la charge de service publique or Unîmes a une subvention déjà très basse pourtant ce même pourcentage s'applique à elle. Le projet serait de mettre en place un guichet unique pour que les étudiants puissent accéder à toutes les informations possibles. Ensuite, des projets seraient axés sur le service sport et santé. Enfin, il y a la volonté de développer la recherche notamment en élargissant sur les projets européens.

Pour conclure, la préparation pour 2025 sera particulière en raison du contexte national (dissolution de l'Assemblée nationale) qui impacte toutes les universités.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques. Sans remarques, il soumet le point au vote.

Unanimité

La lettre de cadrage 2025 est approuvée.

Point 5. Approbation du tarif des salles

Le président de l'université explique que les travaux relatifs aux installations et aux équipements sont attractifs (auditoriums équipés de moyens audiovisuels par exemple) et peu rendus à Nîmes justifiant de nouveaux tarifs de salles. Les amphithéâtres ont été améliorés avec des conditions de projections importantes. Le site Hoche bénéficie désormais d'un Roof top.

Les nouveaux tarifs proposés sont en adéquation avec ces évolutions et aux tarifs pratiqués dans d'autres établissements. De plus, les événements sur les sites de Nîmes ont été largement augmentés.

Sans questions supplémentaires, le président soumet le point au vote.

Unanimité

Les nouveaux tarifs des salles sont approuvés.

Point 6. Approbation du cadrage des modalités de contrôle des connaissances du Master MEEF

Le Vice-président Formation présente le point et indique qu'Unîmes est engagée avec les établissements de l'INSPE au titre du Master MEEF.

Le projet de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances est identique à celui de l'an dernier, quelques corrections de formes ont été réalisées afin de corriger la rédaction de certains points.

C'est sur cette base, inchangée par rapport à l'an dernier, que les MCC des différentes UE des masters MEEF seront rédigés.

Sans remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

Le cadrage des modalités de contrôle des connaissances du Master MEEF est approuvé.

Point 7. Approbation de la modification du calendrier universitaire 2024-2025

Le Vice-président Formation explique que le calendrier précédemment voté doit être modifié car le Créathlon qui permet aux étudiants de découvrir le monde de l'entrepreneuriat a été déplacé le 29 novembre alors qu'il était prévu au mois de mars.

Sans remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La modification apportée au calendrier universitaire est approuvée.

Point 8. Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés

Le vice-président Administration présente le point et indique qu'à la demande du gouvernement, des droits différenciés à destination des étudiants extracommunautaires sont mis en place pour qu'ils aient des droits spécifiques fixés par le ministère.

Cette année, ils sont modifiés et les universités doivent s'adapter à cette évolution.

Le vice-président présente la nouvelle grille des droits d'inscription aux membres. Sans remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

L'exonération partielle des droits différenciés est approuvée.

Point 9. Approbation de la modification des maquettes enseignements de licence lettres modernes appliquées, espagnol, design et du Master MEEF 2024-2025

Le Vice-président Formation prend la parole pour expliquer que certaines maquettes n'avaient pas pu être votées (en Lettres Modernes et en Espagnol) car ces deux formations avaient obtenu un délai dans le cadre du passage en bloc de compétences.

La maquette de la licence Design et la maquette du Master MEEF ont, quant à elles, été modifiées en raison de la réforme des enseignants en 2025 : le concours passe en niveau bac+3.

Des enseignements du master MEEF et de la licence Design sont mutualisés pour ouvrir une vingtaine d'heures.

En l'absence de remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

Les maquettes d'enseignements de licence Lettres modernes appliquées, Espagnol, Design et du Master MEEF 2024-2025 sont approuvées.

Point 10. Approbation de la modification de la maquette de la licence AES de l'université de Mayotte et la création d'un second parcours en L3 AES

Le Vice-président Formation indique que la Licence AES dispensée à Mayotte calque la maquette AES dispensée à Unimes mais que des ajustements ont été opérés.

En effet, le Rectorat de Mayotte (sur l'initiative du ministère de l'éducation) souhaite créer une classe préparatoire aux écoles de management, et ce, à partir de septembre 2024.

Cette classe préparatoire serait une formation d'une durée d'un an. Elle serait accessible aux étudiants d'un niveau bac+2 (titulaires d'un BTS ou d'un niveau L2 de Licence AES, par exemple).

La formation serait associée à la troisième année de Licence AES de sorte que les étudiants de la classe prépa bénéficieraient de cours en Lycée pour préparer les concours et des cours en Université.

Selon le Rectorat, l'objectif de la formation serait double : permettre aux étudiants d'intégrer des écoles, mais, en cas de manque de réussite aux concours, pouvoir candidater à des Masters car ils seraient titulaires d'une Licence AES.

De cette demande est ressortie la nécessité de créer deux parcours de Licence AES : le parcours classique (L1+L2+L3) et le parcours double cursus ATS.

Le président de l'université indique qu'Unîmes est liée jusqu'à la fin de l'accréditation à Mayotte. Elle sera donc prochainement autonome.

En l'absence de remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La modification de la maquette de la licence AES de l'université de Mayotte et la création d'un second parcours en L3 AES sont approuvées.

Point 11. Approbation de la modification de la liste des UEO-UET

Le Vice-président Formation explique que la liste a précédemment été votée en Conseil d'Université mais qu'un changement est relatif à la pratique du sport. Ce n'est plus du badminton qui sera pratiqué en raison du changement d'enseignant mais une pratique du football.

En l'absence de remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La modification de la liste des UEO-UET est approuvée.

Point 12. Approbation des projets et financements alloués dans le cadre de la CVEC

La Vice-présidente Vie étudiante présente les dépenses qui concernent les projets CVEC. Elle explique que ces projets sont portés par l'établissement ou par les associations étudiantes.

Elle présente les projets :

- Ciné débat sur les violences sexistes et sexuelles ;
- Olympiades étudiantes ;
- Printemps des arts ;
- Concours de danse ;
- Jubilé Unîmes - 3ème édition ;
- Conférence Mille et deux nuances d'éloquence ;
- Journée internationale du livre et du théâtre ;
- Théâtre pour lutter contre le harcèlement de rue ;
- Color run 2024 ;

La Vice-présidente indique que la somme allouée pour le financement de l'ensemble des projets est de 12 642,4 €.

En l'absence de remarques de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La liste des projets et des financements alloués dans le cadre de la CVEC sont approuvés.

Point 13. Approbation du bilan des actions de la CVEC en 2023

La Vice-président Vie Etudiante explique qu'un bilan doit être transmis au rectorat pour justifier de la bonne utilisation de la CVEC chaque année.

La Vice-présidente présente ensuite la répartition des dépenses (FSDIE 8%, Actions pour la vie étudiante 36%, social et prévention 3%, culture et sport 7%, santé 42%). L'investissement n'a presque pas été impacté sur la CVEC car il est lié aux chantiers en cours pour l'aménagement des espaces étudiants. Elle ajoute que l'aménagement de la bulle a été financé sur la CVEC, le carnaval, les vacances du gynécologue qui vient deux à trois fois par mois à titre préventif et l'alimentation du distributeur de produits d'hygiène gratuit.

S'ajoutent les dépenses liées à la borne de téléconsultations pour les besoins de prescriptions, les achats d'équipements pour les équipes avec le jubilé des sports (maillots).

En culture, le budget est moindre car la mission culture a déjà un budget propre à cette mission. La CVEC vient en renfort (événement Da Storm par exemple).

Le président de l'université et la Vice-présidente remercient la représentante de la Région pour sa participation auprès des étudiants.

Une représentante élue « Unîmes Ensemble » demande si les permanences de gynécologie fonctionnent correctement auprès des étudiants.

La Vice-présidente répond par l'affirmative. Chaque année, il faut augmenter les prises de rendez vous, ces services sont pleins.

En l'absence de questions supplémentaires de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

Le bilan des actions de la CVEC en 2023 est approuvé.

Point 14. Approbation de la convention de fonctionnement avec le CFA ENSUP LR

Le président de l'université indique que la convention est conclue avec l'université de Montpellier qui porte le CFA. En théorie, l'université confie de manière exclusive la gestion de l'apprentissage à ce CFA mais des exceptions sont possibles dès lors qu'un établissement souhaite faire porter une formation par un autre CFA si la raison se justifie. C'est le cas pour le partenariat avec le lycée Philippe Lamour pour la formation Métiers de l'immobilier (CFA du Greta).

Le président de l'université conclut la présentation du point en précisant qu'il s'agit d'une convention cadre qui s'applique à toutes les universités concernées par ce CFA.

En l'absence de remarques sur la convention de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La convention de fonctionnement avec le CFA ENSUP LR est approuvée.

Point 15. Approbation de la création du diplôme d'université « Eloquence et art oratoire »

Le Vice-président Formation présent le point pour le compte de la directrice de l'UNIFOP qui est excusée.

Il présente le Diplôme d'Université en indiquant que son volume horaire de 60 heures s'adresse à tout public désireux de développer ses capacités d'argumentation et d'expression, compétences rhétoriques nécessaires dans le monde du travail, et exigées dans de nombreux concours de la fonction publique.

Le D.U. est innovant dans sa thématique (pas de concurrence sur le territoire) et dans ses modalités de mise en œuvre : les enseignements seront dispensés en cours du soir et accessibles en présentiel et en distanciel.

La première session est prévue pour octobre / novembre 2024.

En l'absence de remarques sur la convention de la part des membres, le point est soumis au vote.

Unanimité

La création du diplôme d'université « Eloquence et art oratoire » est approuvée.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont d'autres questions ou remarques. Sans remarques supplémentaires, il clôture la séance et remercie les membres pour leur présence.